



STRATÉGIE RELATIVE AUX PÊCHES AUTOCHTONES

RAPPORT ANNUEL 2005 - 2006

#699509

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU GÉNÉRAL DE LA STRATÉGIE RELATIVE AUX PÊCHES AUTOCHTONES	2
Ententes dans le cadre de la SRAPA	2
Plans de pêche.....	3
Permis communautaires	3
PERSPECTIVE NATIONALE	4
Groupes qui ont conclu des ententes dans le cadre de la SRAPA	5
Dépenses par région en 2005-2006	6
Nombre d'emplois dans le cadre de la SRAPA en 2005-2006.....	6
Programme de transfert des allocations (PTA)	7
<i>Contexte</i>	7
<i>Budget national du PTA</i>	7
RÉGION DU PACIFIQUE	8
Nombre d'ententes	8
Emploi	9
Accès à la pêche commerciale	9
Projets principaux.....	10
<i>Programme d'intendance de l'ormeau en territoire Kitsoo : recherches et rétablissement de sa population</i>	10
<i>Union des ressources pour le rétablissement des espèces en péril</i>	12
RÉGION DU CENTRE ET DE L'ARCTIQUE	15
Plan de travail pour un projet stratégique sur la pêche autochtone – 2005-2006.....	16
Emploi	16
Description des projets	16
Sous-projets – 2005-2006.....	17
<i>Bande Dene Deh Gah Gotie, Fort Providence</i>	17
<i>Première nation Deninu Kue, Fort Resolution</i>	17
<i>Bande Dene Lutsel K'e</i>	18
<i>Gouvernement du territoire d'Akaitcho</i>	18

<i>Première nation Métis, Fort Resolution</i>	18
<i>Bande Dene Samba Ke, lac Trout</i>	18
<i>Première nation Ka'a'gee Tu, Kakisa</i>	18
<i>Première nation Katlodeeche, Hay River</i>	19
<i>Conseil des Métis de Hay River</i>	19
Le Great Slave Lake Advisory Committee (GSLAC)	20
Projet principal	21
<i>Contrôle de la pêche itinérante sur la rivière Little Buffalo – Première Nation Deninu Kue, Fort Resolution</i>	21
 RÉGION DU QUÉBEC	 23
Nord du Québec	23
<i>Gouvernement régional de Kativik</i>	23
Sud du Québec	23
<i>Ententes sur les pêches</i>	23
<i>Formation des pêcheurs innus</i>	24
<i>Avantages concrets pour les communautés</i>	24
<i>Emploi</i>	25
Programme de transfert des allocations	25
 RÉGION DES MARITIMES	 27
Nombre d'ententes et emploi	27
Accès commercial	27
Projets principaux	28
<i>Première nation Fort Folly – participation dans le cadre de la Stratégie nationale de rétablissement pour le saumon de l'Atlantique de l'intérieur de la baie de Fundy</i> ..	28
 RÉGION DU GOLFE	 31
Nombre d'ententes et emploi	31
Accès commercial	31
Projets principaux	32
<i>Première nation de Pabineau</i>	32
<i>Première nation de Indian Island</i>	32
<i>Première nation de Tobique</i>	33
<i>Première nation Elsipogtog</i>	33
 RÉGION DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	 37
Nombre d'ententes et emploi	37
Accès commercial	38

Projets principaux	38
<i>Gardes-pêche du gouvernement nunatsiavut (anciennement la Labrador Inuit Association)</i>	38
QUESTIONS IMPORTANTES POUR LA SAISON 2005-2006	40
Initiative de mentorat en mer et Initiative de gestion des opérations de pêche	40

REMARQUE :

L'information contenue dans ce rapport est réputée exacte, mais n'est pas confirmée. Toute erreur ou omission est involontaire.

Aperçu général de la Stratégie relative aux pêches autochtones

La Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) est un programme qui assure la gestion efficace des pêches autochtones conformément à la décision *Sparrow*. Cet arrêt clé de la Cour suprême du Canada permet de constater, entre autres, que lorsqu'un groupe autochtone a le droit de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles; ce droit a préséance sous réserve de certains considérations prépondérantes telles que la conservation de la ressource.

Conformément à des ententes négociées d'une durée limitée, les groupes autochtones participent à la gestion des pêches et bénéficient d'allocations de pêche ainsi que de possibilités de développement économique. Le programme s'applique là où le ministère des Pêches et des Océans (MPO) gère la pêche et là où les revendications territoriales n'ont pas encore été réglées.

Ententes dans le cadre de la SRAPA

Les ententes conclues dans le cadre de la SRAPA ne doivent pas porter atteinte à la position de l'une ou l'autre partie sur les droits des peuples autochtones. Ces ententes prévoient des allocations pour le poisson pouvant être pêché par le groupe autochtone en vertu d'un permis de pêche communautaire. Les allocations sont déterminées après consultation du groupe quant à ses besoins à des fins alimentaires, sociales et rituelles. On y précise les conditions à inclure dans les permis de pêche communautaire, comme les quantités, les périodes de pêche, les engins et les modes de collecte de données. On peut également y mentionner d'autres arrangements pour la cogestion de la pêche autochtone par ce groupe et par le MPO, comme l'évaluation des stocks de même que les projets de valorisation du poisson et de gestion de l'habitat. La pêche commerciale et le développement économique peuvent également être négociés dans le cadre de l'entente.

Plans de pêche

Les plans de pêche, qui constituent un volet ou une annexe d'une entente conclue dans le cadre de la SRAPA, stipulent les niveaux de pêche (en chiffres) négociés et convenus à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

On y établit les pouvoirs en matière de pêche et les contrôles exercés à cet égard par les membres désignés de la communauté. Les allocations permettent d'établir les espèces et les quantités visées, les périodes de pêche et les engins à utiliser.

Permis communautaires

Dans le *Règlement sur les permis de pêche communautaire autochtone*, on décrit les modalités de délivrance des permis aux groupes autochtones. Ces permis renferment les conditions établissant les prises par espèce, par engin, par période et par secteur de pêche, et la disposition des quantités pêchées. Dans les permis, on définit également les pêcheurs concernés et les exigences en matière de rapports. En règle générale, les conditions d'un permis communautaire découlent du plan de pêche inclus dans l'entente relevant de la SRAPA. Toutefois, lorsque le MPO ne peut conclure une entente avec une Première nation, on délivre un permis de pêche communautaire. Conformément au paragraphe 6(f) de la Politique sur la gestion de la pêche autochtone, les conditions doivent être restreintes et accorder des allocations fondées sur la dernière offre présentée par le MPO avant que les négociations ne prennent fin.

Les permis de pêche communautaire sont une façon de permettre aux communautés autochtones de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles conformément à leurs priorités, tout en intégrant la gestion des pêches autochtones à celle de toutes les autres pêches.

Perspective nationale

En 2005-2006, la SRAPA a reçu 35 121 400 \$, dont 23 721 400 \$ ont été affectés aux dépenses de cogestion. De ce montant 721 400 \$ ont été versés pour les frais de F et E, et 9 300 000 \$ ont été affectés au Programme de transfert des allocations (PTA) (y compris 200 000 \$ en F et E). Au début de l'exercice, un montant de 2 100 000 \$ a été transféré au Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) pour couvrir la portion des activités de la SRAPA désormais assujetties à certaines ententes du PAGRAO. Un montant additionnel de 120 320 \$ a été transféré au PAGRAO plus tard dans l'année en guise de remboursement d'un quota de flétan acheté dans le cadre de ce programme, mais émis en vertu de la SRAPA. Un montant de 1 014 000 \$ provenant des fonds du PAGRAO a été déboursé dans le cadre de la SRAPA pour des achats liés au PTA dans la région du Pacifique. En 2006-2007, le PAGRAO récupérera 1 000 000 \$. Les Affaires indiennes et du Nord du Canada (AINC) ont reçu 320 000 \$ du budget de cogestion pour la mise en œuvre du traité des Nisga'a. Quelque 150 000 \$ ont été transférés au programme *Marshall* pour rembourser une dette de la Première nation d'Eel Ground envers le gouvernement du Canada. Par conséquent, ce montant a été déduit de l'entente conclue dans le cadre de la SRAPA avec cette Première nation. À la fin de l'exercice, le PAGRAO a consenti un prêt de 18 928 \$ à la région du Centre et de l'Arctique. Ce prêt sera remboursé en 2006-2007. L'ensemble de ces éléments a porté le budget final à 33 464 008 \$. Certains montants des fonds de la cogestion et du PTA ont été déplacés au cours de l'année, ce qui entraîne des dépenses totales de 22 146 078 \$ pour la cogestion et de 10 392 500 \$ pour le PTA. Les dépenses de F et E se chiffrent à 900 286 \$. À la fin de l'exercice, il restait 25 144 \$.

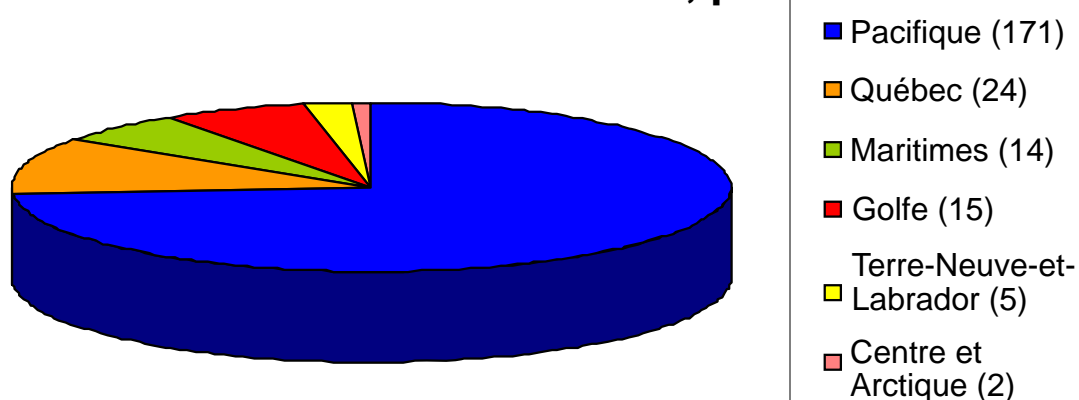
Dans le cadre de la SRAPA, 219 ententes ont été conclues avec 231 groupes de la Colombie-Britannique, du Québec, de la région du Centre et de l'Arctique ainsi que du Canada atlantique. Certaines des Premières nations visées sont financées conformément à une entente établie avec un groupe de coordination, comme un conseil tribal, une régie des bassins hydrographiques ou un conseil autochtone.

Ces ententes ont permis la création de 1 631,25 emplois saisonniers dans des secteurs comme la transformation et les activités de contrôle et de mise en valeur des ressources. Ainsi, 199 gardes-pêche autochtones sélectionnés dans le cadre de la SRAPA ont été formés par le MPO et engagés par le groupe autochtone. Les 1 432,25 emplois restants ont été créés au niveau national dans

le secteur de la gestion des pêches (rétablissement de l'habitat, évaluation des stocks, mise en valeur des pêches, etc.), ainsi que dans les secteurs de la consultation et du développement économique.

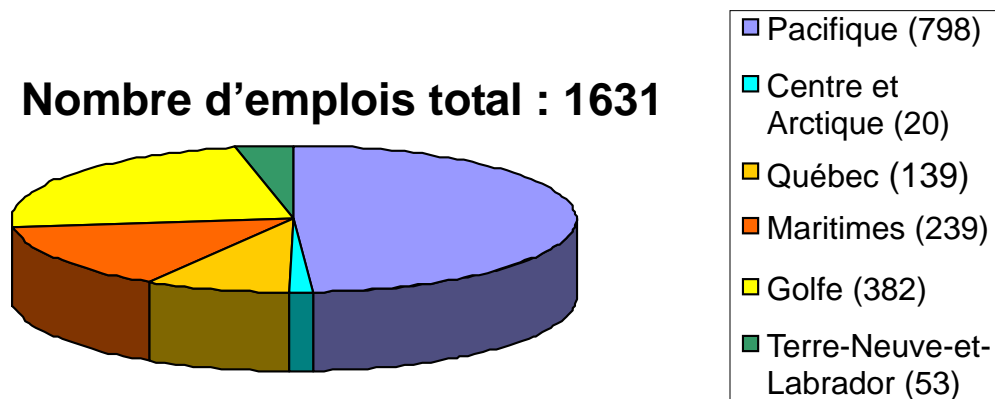
Groupes qui ont conclu des ententes dans le cadre de la SRAPA

Groupes qui ont conclu des ententes dans le cadre de la SRAPA en 2005-2006, par région



Nombre d'emplois pour les Autochtones dans le cadre de la SRAPA en 2005-2006, par région

Nombre d'emplois total : 1631



Dépenses par région en 2005-2006

on	Cogestion – S et C	Cogestion – F et E	PTA	Dépenses totales
	15 035 000 \$	380 000 \$	6 592 000 \$	22 007 000 \$
ARCTIQUE	148 928 \$	350 400 \$	0 \$	499 328 \$
	774 000 \$	123 166 \$	2 476 000 \$	3 373 166 \$
	2 271 500 \$	0 \$	150 000 \$	2 421 500 \$
	2 995 650 \$	0 \$	200 000 \$	3 195 650 \$
VE-ET-	921 000 \$	0 \$	974 500 \$	1 895 500 \$
TION DE LA	0 \$	46 720 \$	0 \$	46 720 \$
TOTALES	22 146 078 \$	900 286 \$	10 392 500 \$	33 438 864 \$
TAL	33 464 008 \$		Non affecté	25 144 \$

Nombre d'emplois dans le cadre de la SRAPA en 2005-2006

RÉGION	GARDES-PÊCHE	AUTRES	TOTAL
PACIFIQUE	46 ¹	752,25	798,25
CENTRE ET ARCTIQUE	0	20	20
QUÉBEC	23	116	139
MARITIMES	36	203	239
GOLFE	57	325	382
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	37	16	53
TOTAL	199	1 432,25	1 631,25

¹ Nombre estimé selon les années précédentes. Données non recueillies pour 2005-2006.

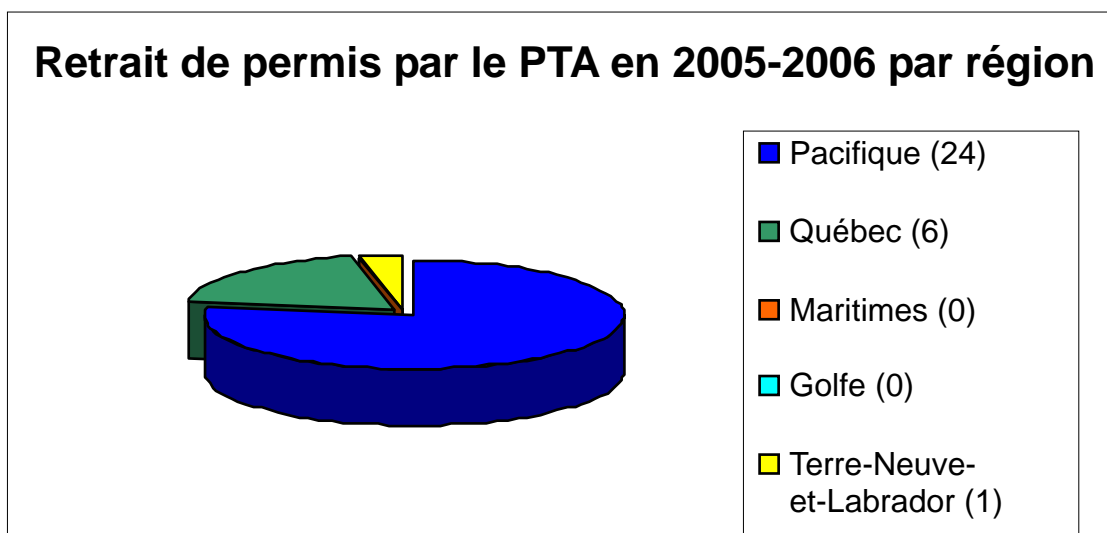
Programme de transfert des allocations (PTA)

Contexte

En 1994, la SRAPA a été modifiée pour inclure le PTA. Ce programme aide les groupes autochtones à devenir autosuffisants en favorisant leur participation à la pêche commerciale. Le programme facilite le retrait volontaire des permis de pêche commerciale et la délivrance de nouveaux permis aux organisations autochtones admissibles de manière à ne pas intensifier la pression actuelle sur la ressource. Par suite de changements apportés en 1998, des fonds peuvent aussi être accordés pour l'achat de matériel, comme des bateaux ou des engins nécessaires aux groupes autochtones pour exploiter ces permis. Seules les organisations autochtones ayant conclu des ententes de pêche avec le MPO dans le cadre de la SRAPA sont admissibles. Le but est de stimuler le développement économique des communautés autochtones et leur savoir-faire dans le domaine de la pêche.

Budget national du PTA

Comme mentionné ci-dessus, le PTA a disposé d'un budget de 10 392 500 \$ en 2005-2006. Trente et un permis ont été retirés et le MPO a acheté 21 bateaux, ou contribué à leur achat. En outre, des quotas, appareils et engins ont été retirés à l'échelle nationale.



Région du Pacifique

Le budget principal de la région du Pacifique pour 2005-2006 s'est établi à 21 055 000 \$, y compris une somme de 15 025 000 \$ pour la cogestion et de 5 900 000 \$ pour le PTA. Ces montants comprennent 130 000 \$ pour les frais de F et E liés à la cogestion et 200 000 \$ pour les frais de F et E du PTA. Des montants complémentaires de 50 000 \$ pour les frais de F et E et de 10 000 \$ pour les S et C liées à la cogestion ont été reçus à partir des fonds pour éventualités de l'administration centrale. Le PTA a également obtenu des montants supplémentaires de 1 014 000 \$ des fonds d'accès du PAGRAO et de 2 320 \$ des fonds pour éventualités de l'administration centrale. Un montant additionnel de 120 320 \$ a été transféré au PAGRAO en 2004-2005 pour rembourser un quota de flétan acheté dans le cadre de ce programme, mais émis conformément au PTA. Le budget total révisé pour la région du Pacifique se chiffrait donc à 22 011 000 \$.

En 2005-2006, un montant total de 6 592 000 \$ a été investi dans le retrait de permis, de bateaux et d'engins dans cette région dans le cadre du PTA. Un montant additionnel de 200 000 \$ de F et E a été remis à un courtier en permis. À la fin de l'année, il restait 4 000 \$ dans les fonds du PTA. Quelque 15 035 000 \$ ont été dépensés pour des ententes de cogestion, et 180 000 \$ en frais de F et E ont été déboursés pour des contrats avec des Premières nations. Tous les permis ont été délivrés aux Premières nations, à l'exception d'un permis pour le crabe acheté en fin d'année.

Nombre d'ententes

Les ententes ou modifications suivantes ont été négociées en 2005-2006 :

20 ententes de pêche globales
74 modifications aux ententes de pêche globales
40 ententes de financement
20 modifications aux ententes de financement
2 ententes de pêche
1 entente-cadre
1 sous-entente
Total : 158

Emploi

En 2005-2006, 46 gardes-pêche autochtones ont été engagés sur une base saisonnière. 752,25 personnes ont occupé des emplois saisonniers dans le cadre d'autres projets financés par les ententes. Cette information se fonde sur les rapports définitifs reçus pour 2005-2006, ou sur des estimations préliminaires fournies par le groupe au début de l'exercice.

Accès à la pêche commerciale

Vingt-quatre permis de pêche commerciale ainsi que des quotas, des bateaux et des engins ont été retirés en 2005-2006 dans le cadre du PTA dans la région du Pacifique. Vingt-trois permis ont été attribués aux Premières nations et le reste sera alloué en vertu d'ententes futures dans le cadre de la SRAPA.

Les permis, quotas et bateaux énumérés ci-dessous ont été acquis dans le cadre du PTA en 2005-2006

Éléments relevés	Valeur
Pêche du saumon au filet maillant (bateau de 11,28 m)	85 000 \$
Œufs sur varech	600 000 \$
Quota de pêche pour 15 000 lb de flétan	427 500 \$
Pêche du saumon au filet maillant (bateau de 11,43 m)	85 000 \$
Pêche au filet maillant du hareng prêt à frayer	150 000 \$
Pêche au filet maillant du hareng prêt à frayer	150 000 \$
Pêche à la senne du hareng prêt à frayer	400 000 \$
Quota de pêche pour 7 000 lb de flétan	217 500 \$
Pêche du saumon au filet maillant (bateau de 10,26 m)	84 000 \$
Pêche du saumon au filet maillant (bateau de 12,50 m)	82 000 \$
Pêche du saumon au filet maillant (bateau de 10,64 m)	85 000 \$
Pêche du saumon au filet maillant (bateau de 11,13 m)	85 000 \$
Pêche du saumon au filet maillant (bateau de 11,05 m)	85 000 \$
Pêche du saumon à la traîne (bateau de 13,02 m)	200 000 \$
Crevette (bateau de 13,02 m)	650 000 \$
Crabe (bateau de 12,19 m)	650 000 \$
Flétan (bateau de 19,99 m)	99 000 \$
Oursin rouge (bateau de 8,28 m)	125 000 \$
Oursin rouge (bateau de 10,29 m)	125 000 \$
Pêche à la senne du saumon prêt à frayer (bateau de 18,91 m)	420 000 \$
Pêche du saumon au filet maillant (bateau de 10,97 m)	76 500 \$
Pêche du saumon au filet maillant (bateau de 10,97 m)	76 500 \$
Permis et quota de pêche pour 13 568 lb de flétan	451 170 \$
Quota de pêche pour 4 000 lb de flétan	120 000 \$

Quota de pêche pour 9 500 lb de flétan	285 000 \$
Quota de pêche pour 5 000 lb de flétan	150 000 \$
Crabe (bateau de 11,76 m)	579 000 \$
Pêche du crabe au casier	48 830 \$
Total	6 592 000 \$

Projets principaux

Programme d'intendance de l'ormeau en territoire Kitsoo : recherches et rétablissement de sa population

L'ormeau nordique est un mollusque marin qui habite les endroits partiellement ou complètement découverts du littoral de la Colombie-Britannique. Cet herbivore, qui se nourrit de diatomées et de diverses espèces volumineuses de varech, joue un rôle clé dans la santé des écosystèmes marins.

L'ormeau nordique, une source d'alimentation importante des Kitsoo et d'autres Premières nations, sert aussi de monnaie d'échange auprès d'autres nations. La pêche commerciale de l'ormeau, qui a atteint son apogée au milieu des années 1970, a provoqué une baisse radicale des populations, au point d'en menacer l'existence. Les pêcheurs utilisaient de l'équipement de plongée sous-marine pour parcourir systématiquement le littoral à la recherche des ormeaux, qui valaient leur pesant d'or sur plusieurs marchés, notamment au Japon. Pendant une brève période, de 1977 à 1983, la pêche commerciale ciblait les zones 6 et 7 du territoire traditionnel des Kitsoo/Xaixais. Dès 1990, on reconnaissait que cette zone et le reste du littoral de la Colombie-Britannique avaient été dangereusement surexploités.

En conséquence, le MPO, préoccupé par la conservation de l'espèce, a interdit toute pêche de l'ormeau en 1990. En 1999, l'ormeau a été ajouté à la liste des espèces menacées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPA).

Grâce au financement reçu dans le cadre de la SRAPA, le programme de pêches de Kitsoo, programme communautaire de cogestion des Premières nations établi à Klemtu, a commencé à répertorier les ormeaux en 1993 et a maintenant couvert de grandes parties du territoire traditionnel des Kitsoo/Xaixais au moyen de techniques de relevé en plongée autonome. Bien qu'on ait noté des quantités plus élevées à certains endroits, il a été établi après de multiples relevés que des activités de pêche illégales ou un effondrement de la population touchaient tous

les secteurs.

En 2001, le Programme d'intendance de l'orveau en territoire Kitasoo a été mis sur pied en partenariat avec le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) d'Environnement Canada. Ainsi, le programme des pêches de Kitasoo a été en mesure de redoubler ses efforts de mise en valeur de l'orveau et de recherche connexe à même le territoire, avec l'aide des équipes de recherche du PIH et du MPO. Les recherches à long terme comprennent des démarches pour rétablir les populations locales au moyen d'un habitat artificiel fait de blocs de cendre, ainsi que pour repérer et surveiller les habitats essentiels. Ces efforts permettent d'observer le taux de réussite du recrutement juvénile à un endroit donné en ouvrant délicatement les condos chaque année pour dénombrer les petits spécimens juvéniles qui, autrement, se retrouveraient dans un habitat inaccessible. De plus, des études menées par marquage et recapture de spécimens vivants ainsi que des relevés fournissent des données essentielles sur la croissance, la mortalité et la population des orveaux. Le personnel du Programme d'intendance de l'orveau en territoire Kitasoo collabore étroitement avec les groupes scientifiques du MPO et d'autres groupes d'intendance comme le Programme d'intendance de l'orveau en territoire Haïda Gwaii et les programmes de surveillance des côtes des Premières nations Metlakatla et Nisga'a.

On espère que, grâce à ces efforts combinés, les populations d'orveaux se rétabliront de manière à recouvrer leur autosuffisance, contribuant du même coup à un écosystème marin en santé tout en offrant aux Premières nations l'occasion de pêcher à des fins alimentaires.

PHOTO

Un orveau nordique dans son habitat naturel sur la côte centrale de la Colombie-Britannique.

PHOTO

Relevé en plongée autonome d'orveaux sur la côte centrale de la Colombie-Britannique pour établir la taille des orveaux et identifier ce qui se trouve dans le quadrat (carré de métal).

Union des ressources pour le rétablissement des espèces en péril

Le Carrier Sekani Tribal Council (CSTC) « héberge » un programme de pêches depuis la mise sur pied de la SRAPA en 1992. Le mandat principal du programme est de protéger les intérêts liés à la pêche des huit Premières nations membres, qui occupent tous le bassin de la Nechako et en utilisent des parties. La nature fédérale de la SRAPA a permis la mise en relief des activités liées à la gestion du saumon. Le CSTC a, quant à lui, développé une capacité de gestion des pêches considérable au cours des 15 dernières années.

Plus récemment, le CSTC s'est efforcé d'utiliser l'infrastructure de son programme de pêches financée par la SRAPA pour s'attaquer à d'autres grands enjeux de préservation. Un des objectifs principaux est de participer activement à un programme de rétablissement de l'unique stock d'esturgeons blancs du bassin de la Nechako.

Cette population d'esturgeons a été touchée par la construction d'un barrage sur la rivière dans les années 1950 et par le réglage du débit de la rivière qui s'en est suivi. Aucun recrutement juvénile n'a été réussi en 40 ans, et la population restante oscille entre 300 et 400 spécimens adultes. Des modèles dynamiques de la population indiquent que le stock d'esturgeons blancs du bassin de la Nechako sera irrécupérable d'ici 15 à 20 ans.

Le CSTC a participé de manière constante et prépondérante au programme de rétablissement des esturgeons blancs depuis sa création en 2000. L'objectif est de s'assurer que :

- la planification du rétablissement tienne compte des intérêts particuliers du CSTC;
- des actions visant le rétablissement soient entreprises le plus tôt possible;
- le CSTC profite de la capacité de développement et des autres avantages liés au processus de rétablissement, en particulier la compréhension découlant d'une participation directe;
- le potentiel de rétablissement des espèces soit à son maximum.

Grâce à sa participation au programme, le CSTC a pu établir des liens avec des employés d'organismes de l'industrie et du gouvernement qui, autrement, lui seraient demeurés étrangers. Cette relation a permis principalement au CSTC de participer à un vaste éventail d'activités de recherche et de rétablissement, dont :

- des programmes d'inventaire et d'évaluation annuels;
- des recherches sur les habitats;
- la mise sur pied et l'exploitation de projets pilotes de pisciculture pour la préservation des espèces.

Parmi les avantages tirés par le CSTC de ce programme, on trouve des possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel accrues pour le personnel affecté au programme de pêches, ainsi qu'une meilleure compréhension des politiques et des processus de planification touchant les espèces en péril, et de la relation entre ceux-ci et les intérêts des communautés de pêches membres du conseil. La participation du CSTC a quant à elle favorisé une approche fortement coopérative et a accéléré l'implantation des activités du programme de rétablissement.

La réussite de la participation du CSTC à la protection des espèces en péril repose essentiellement sur :

- la capacité du CSTC de développer et de conserver les habiletés techniques nécessaires pour travailler de pair et interagir efficacement avec le personnel d'autres organismes en ce qui a trait aux espèces en péril;
- la volonté du personnel des organismes locaux et régionaux (Colombie-Britannique et Canada) visés d'intégrer efficacement les Premières nations aux entreprises techniques, comme la planification d'un projet de rétablissement.

Sans le programme de pêches du CSTC, financé essentiellement par la SRAPA, le rétablissement de la population d'esturgeons blancs serait grandement compromis, notamment à cause d'une diminution des fonds et des ressources disponibles pour la planification et la mise en œuvre du projet, et de l'absence de participation des Premières nations au processus. Aucune forme de consultation ne peut remplacer la compréhension découlant de la participation active des Premières nations au programme de rétablissement de la population d'esturgeons blancs.

PHOTO

Un jeune esturgeon blanc marqué et étiqueté est remis en liberté.

PHOTO

De jeunes esturgeons sont remis en liberté dans la rivière Nechako par des élèves.

Région du Centre et de l'Arctique

En 2005-2006, la région du Centre et de l'Arctique disposait d'un budget annuel de 350 400 \$ pour la SRAPA, entièrement consacré aux frais de F et E. Une somme supplémentaire de 148 928 \$ pour financer la cogestion sous forme de S et C a été prélevée de la réserve de l'administration centrale pour des ententes de contribution avec deux groupes autochtones.

La majorité du budget (280 000 \$) a été affectée à des projets de pêche communautaire. Une somme de 26 000 \$ a été allouée à des consultations avec les Premières nations, y compris le financement du Great Slave Lake Advisory Committee (GSLAC). En outre, 148 928 \$ ont été remis à deux organisations autochtones en vertu d'ententes de contribution pour acheter du matériel pour des projets futurs dans le cadre de la SRAPA. Le gouvernement du territoire d'Akaitcho a déboursé 60 000 \$ pour un bateau et des accessoires, deux moteurs auxiliaires et un garage pour mettre les bateaux et l'équipement des projets à l'abri à Dettah, dans les Territoires du Nord-Ouest. La Première nation Dehcho a utilisé 88 928 \$ pour acheter un bateau et un garage pour l'abriter au lac Trout, dans les T.N.-O., un garage pour le bateau de Fort Providence et un bateau avec accessoires pour la communauté de Kakisa, dans les T.N.-O.

Plan de travail pour un projet stratégique sur la pêche autochtone – 2005-2006

Travailleurs du secteur de la pêche communautaire : 2005-2006, T.N.-O.

Premières nations Métis :

Conseil des Métis de Hay River	29 000 \$
Conseil des Métis de Fort Resolution	2 000 \$

Premières nations d'Akaiicho :

Première nation Deninu Kue	22 000 \$
Première nation Lutsel K'e	60 000 \$
Gouvernement du territoire d'Akaiicho	6 000 \$

Premières nations Deh Cho :

Bande Dene Deh Gah Gotie	12 000 \$
Bande Dene Samba Ke	21 400 \$
Première nation Katlodeeche	3 000 \$
Première nation Dene Kakisa	8 000 \$

Autres contrats (S. Buckley, Fédération des pêcheurs)	6 000 \$
Contrats de détermination de l'âge des poissons	16 000 \$
Coordonnateur/technicien de la SRAPA (Métis de Hay River)	70 000 \$
Consultations/cogestion (GSLAC)	26 000 \$
Soutien au programme (gestion, déplacements, contrats, etc.)	69 000 \$

Total 35 400 \$

Emploi

Le programme de la SRAPA a permis de créer des emplois représentant 963 jours-personnes, ou près de 4 années-personnes. Vingt travailleurs autochtones ont été engagés en saison.

Description des projets

Les travailleurs de terrain embauchés par les huit organisations autochtones dans cette communauté ont continué d'encourager les initiatives de cogestion. Le programme favorise les interactions entre les bandes Dene (Akaiicho et Dehcho), les organisations métis et les comités récemment formés du PAGRAO, soutient la collecte de données sur la récolte, améliore la manutention du poisson et les pratiques de transformation, fait la promotion des principes de conservation et des projets de gestion concertée des pêches.

Les projets de gestion concertée visaient à :

- Promouvoir la cogestion communautaire des pêches en rétablissant le potentiel nécessaire chez les organisations autochtones qui collaborent au programme.
- Évaluer les stocks de poisson qui ont une importance pour les Autochtones par des études sur les prises des pêcheurs à la ligne indépendants et les pêches communautaires, l'échantillonnage pour déterminer l'âge et la croissance ainsi que la mesure du taux de prise par unité d'effort.
- Mener des enquêtes dans les communautés pour recueillir de l'information sur les prises et des connaissances sur les stocks et les régimes de pêche.
- Solliciter la participation des communautés autochtones à la recherche de solutions aux problèmes liés à la gestion des pêches.
- Mener des études sur les connaissances traditionnelles en écologie pour compléter et améliorer les études scientifiques.
- Offrir des possibilités d'apprentissage pour améliorer la compréhension des protocoles de gestion des pêches chez les travailleurs communautaires et les jeunes, et, réciproquement, faire comprendre au personnel du MPO les connaissances traditionnelles en écologie.

Sous-projets – 2005-2006

Bande Dene Deh Gah Gotie, Fort Providence

Digaa Enterprises Ltd. a obtenu un contrat pour l'embauche d'un contrôleur qui a recueilli des statistiques sur la pêche alimentaire autochtone de Fort Providence pratiquée sur le fleuve Mackenzie et sur la rivière Horn. Le relevé a permis de fournir des données pour huit années à la communauté.

Première nation Deninu Kue, Fort Resolution

La bande a obtenu un contrat pour l'embauche d'un membre de la communauté devant vérifier les prises des pêcheurs récréatifs (1^{re} année) sur la rivière Little Buffalo en raison des inquiétudes suscitées par la baisse des stocks de doré jaune et de brochet. Un autre membre de la communauté a été engagé pour étudier les connaissances traditionnelles sur le touladi, puis présenter ses résultats au symposium nord-américain sur le touladi tenu à Yellowknife.

Bande Dene Lutsel K'e

La Première nation Lutsel K'e a de nouveau embauché deux personnes pour patrouiller en bateau et vérifier les prises des pêcheurs récréatifs dans le tronçon est du Grand lac des Esclaves (8^e année). Cette nation a également poursuivi pour une deuxième année une étude des pêches autochtones à des fins alimentaires qui fournit des statistiques de pêche utiles pour la gestion et l'attribution des ressources pour la pêche.

Gouvernement du territoire d'Akaitcho

Des délégués ont été embauchés pour assister à une conférence en cercle et au symposium nord-américain sur le touladi de Yellowknife pour ensuite faire rapport au MPO.

Première nation Métis, Fort Resolution

Un membre de la communauté a été embauché pour assister au symposium nord-américain sur le touladi.

Bande Dene Sambaa Ke, lac Trout

La bande a obtenu pour une cinquième année consécutive un contrat de contrôle de la pêche (y compris des activités des clients de son camp de pêche) sur le lac Trout et sur deux de ses affluents, les rivières Moose et Island. Deux travailleurs ont été embauchés pour patrouiller le lac au cours de l'été. Le chef a également été engagé pour assister au symposium nord-américain sur le touladi tenu à Yellowknife.

Première nation Ka'a'gee Tu, Kakisa

La taille et l'âge de dorés jaunes de prises commerciales sur le lac Kakisa ont été notés pendant l'interdiction de la pêche commerciale sur le lac Tathlina. Les données, recueillies sur 14 ans, ont été analysées et interprétées, puis ont servi à la gestion de la pêche. Le MPO entretient de bons rapports avec la bande et collabore avec elle à l'évaluation de certains problèmes récents touchant les stocks de doré jaune, particulièrement ceux concernant le maintien de l'interdiction de la pêche commerciale sur le lac Tathlina.

PHOTO

Vérification d'un filet sur le lac Tathlina.

Première nation Katlodeeche, Hay River

En vertu d'un contrat, la bande a fourni un pêcheur et un bateau de pêche pour poser et retirer des filets maillants de taille variable dans la rivière Hay, près du village du même nom. Le pêcheur et un assistant ont montré aux jeunes participants les méthodes de pêche et de préparation du poisson pour leur transmettre ces connaissances traditionnelles. La Première nation, quant à elle, a contribué au projet en supervisant le programme et en intégrant le programme de pêches à celui destiné aux jeunes.

Conseil des Métis de Hay River

Coordonnateur/technicien de la SRAPA

La coordination globale du programme est assurée par un finissant du programme sur la technologie des ressources renouvelables. Cette personne a pour responsabilité de superviser les programmes de la SRAPA avec différents groupes autochtones. Elle forme et supervise des travailleurs saisonniers pour s'assurer que les données sont recueillies selon les protocoles de gestion des pêches actuels et qu'elles sont enregistrées de façon précise et concise. Le coordonnateur supervise l'organisation et l'analyse informatisée des données recueillies au cours des études communautaires et participe à la préparation des rapports. Il a présenté les résultats des programmes aux organisations autochtones et aux comités de gestion, et a animé deux séances de formation en conservation dans des écoles communautaires. Le coordonnateur participe également à la collecte d'échantillons de corégone et de doré jaune (selon leur taille et leur âge) de l'usine de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) à Hay River.

Programme d'observation des pêches sur le Grand lac des Esclaves

Le Conseil des Métis de Hay River a obtenu un contrat pour l'embauche de deux travailleurs de terrain saisonniers afin d'observer les bateaux de pêche commerciale sur le Grand lac des Esclaves, de recueillir des échantillons de poisson et d'échantillonner les pêches commerciales de corégone aux stations de réception de l'OCPED.

Dogface Lake

Le Conseil des Métis a obtenu un contrat pour l'embauche d'un membre de la communauté chargé d'aider un technicien du MPO chargé d'enquêter sur le niveau peu élevé des prises dans le lac Dogface. Ils ont posé et retiré des verveux ainsi que des filets maillants à maillage multiple, prélevé des échantillons (en relâchant ou en conservant les prises) et pêché à la ligne (en échantillonnant ou en conservant les prises).

Le Great Slave Lake Advisory Committee (GSLAC)

Les ressources en poissons du Grand lac des Esclaves sont partagées entre les pêches autochtones, commerciales et récréatives. Au moins six communautés autochtones pêchent dans ce lac à des fins de subsistance, et plus de 90 % des travailleurs de la pêche commerciale dans ce lac sont d'origine autochtone. Cependant, un bon nombre d'entre eux ne sont pas bénéficiaires des revendications en négociation dans les T.N.-O.

Le GSLAC a formulé des recommandations au MPO sur la santé et le maintien des stocks de poisson et sur la gestion des pêches dans le Grand lac des Esclaves. Les membres avec droit de vote représentent les Premières nations Dene et Métis qui exploitent le lac de même que les industries de la pêche sportive et commerciale. Les membres sans droit de vote représentent le MPO, le gouvernement des T.N.-O. et l'OCPED. Des réunions ont lieu deux fois l'an, au printemps et à l'automne.

Projet principal

Contrôle de la pêche itinérante sur la rivière Little Buffalo – Première Nation Deninu Kue, Fort Resolution

Le MPO collabore avec la Première nation Deninu Kue depuis 1994, soit deux ans après la mise en œuvre de la SRAPA. Des enquêtes ont été effectuées sur la santé des poissons (1999), sur les captures par unité d'effort (2000) et sur les prises des communautés (de 1994 à 2003) dans le delta de la rivière des Esclaves, dans la baie Resolution ainsi que dans les régions de la rivière Little Buffalo et de la baie Resolution respectivement.

En 2003, la communauté a commencé à exprimer son inquiétude devant l'augmentation des prises des pêcheurs itinérants dans la rivière Little Buffalo, où vivent le corégone, le meunier noir et l'inconnu, auxquels la communauté attache beaucoup d'importance. Au printemps, le doré jaune et le brochet remontent la rivière, et deviennent une cible de choix pour les pêcheurs sportifs. En 2004, les limites ont été réduites et une étude élémentaire a été menée sur les prises des pêcheurs sportifs (juin et juillet).

L'étude s'est poursuivie de juin à septembre en 2005. Des observations ont été faites 5 jours sur 7, pour un total de 59 jours. Les pêcheurs ont retourné 236 formulaires dûment remplis.

Les résultats ont montré que :

- plus de 400 dorés jaunes ont été capturés, dont plus de 300 ont été remis à l'eau, pour un taux d'échappée de 77 % (taux d'échappée de 70 % pour le brochet);
- le nombre moyen de poissons capturés par jour était de 5, et par heure, de 1;
- plus de 80 % des pêcheurs à la ligne venaient de l'Alberta;
- les pêcheurs qui pêchaient depuis huit ans ou plus dans la région ont affirmé que la pêche était la même ou moins bonne. En tout, presque 30 % des pêcheurs ne trouvaient pas la pêche aussi fructueuse qu'avant.

Les données recueillies dans le cadre de l'étude ont été analysées et interprétées par un technicien/coordonnateur de la SRAPA et ont été présentées au GSLAC. Cette étude devrait se poursuivre; la période couverte sera allongée et on recueillera des échantillons biologiques des stocks les plus ciblés par les pêcheurs sportifs.

PHOTO

Enquête effectuée auprès des pêcheurs à la ligne.

Région du Québec

En 2005-2006, la région du Québec disposait d'un budget annuel de 3 373 166 \$ pour la SRAPA. De ce chiffre, 897 166 \$ ont été alloués à des contrats et à des ententes de cogestion, tandis qu'une somme de 2 476 000 \$ a été affectée à l'achat d'entreprises de pêche dans le cadre du PTA. À la fin de l'exercice, il restait 16 834 \$ dans le poste F et E.

Nord du Québec

Gouvernement régional de Kativik

En 2005-2006, le gouvernement régional de Kativik a été financé en grande partie par le biais d'une entente de gestion collaborative pluriannuelle liée au PAGRAO. Une entente dans le cadre de la SRAPA a été signée pour l'achat d'un bateau servant aux agents des ressources renouvelables.

Sud du Québec

Ententes sur les pêches

En 2005-2006, six ententes signées en 2003-2004 ont été mises en œuvre avec les sept communautés innues. Cinq d'entre elles avaient une durée de deux ans prenant fin cette année. La sixième, d'une durée de trois ans, se terminera en 2006-2007.

Cette année, des fonds ont été affectés à l'embauche de coordonnateurs des pêches ainsi qu'à la formation théorique et pratique (diplôme d'études professionnelles en pêche). Une partie importante du budget a été attribuée au PTA pour l'achat d'entreprises de pêche. Six communautés ont engagé des consultants pour les aider à consolider ou à restructurer leur entreprise de pêche. Au cours des six dernières années, la plupart des communautés innues ont dû assumer des responsabilités de plus en plus grandes en matière de pêche. Elles ont aussi dû faire face aux fluctuations importantes du prix des produits de la mer sur le marché international, et certaines communautés ont eu des difficultés à vendre leur récolte. Toutes ont subi l'augmentation du prix du pétrole. Une aide extérieure est donc souhaitable, dans certains cas, pour atténuer les effets des changements continuels au sein des conseils de bande (et, par conséquent, du remplacement fréquent des personnes affectées aux pêches et du manque de connaissances qui en découle). Malgré tout, les Innus ont fait des progrès

impressionnants en ce qui concerne la gestion et la rentabilité de leurs pêches. Il convient de noter que les Innus n'ont adhéré à la SRAPA qu'au début des années 2000.

En plus des ententes signées avec les groupes innus, des ententes de cogestion élémentaires ont été signées avec les nations mi'kmaq de Gesgapegiaq, Gespeg et Listuguj, ainsi qu'avec la nation malécite de Viger.

Formation des pêcheurs innus

Le programme de formation de 1 400 heures est encore en vigueur. Réparti sur plusieurs années, il permet aux participants, jeunes et moins jeunes, d'acquérir une formation qui répond à leurs attentes et qui est reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec. Les élèves peuvent suivre des cours de mécanique de marine, de travail général au pont ainsi que de planification et de gestion des pêches, ou obtenir un brevet de capitaine. Ceux qui réussissent reçoivent un diplôme d'études professionnelles en pêche.

Avantages concrets pour les communautés

La plupart des communautés innues habitant sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent ont maintenant à leur disposition des équipages autochtones complets, dont des titulaires de brevet de capitaine. Des enseignants autochtones sont également embauchés par le Centre spécialisé des pêches (CSP). Les élèves sont supervisés chaque jour par un autochtone qui a le grade de capitaine de classe 4 et a obtenu son diplôme du CSP en 2001. La formation est donnée dans une école de Uashat, à Sept-Îles, en endroit stratégique pour les Innus de la rive nord qui permet aussi aux élèves de l'Est et de l'Ouest de cette région d'avoir facilement accès à ce programme. Les élèves sont logés dans des pensions de famille jusqu'à huit semaines.

Cette année, plus de 50 pêcheurs innus des sept communautés ont suivi un ou plusieurs des cours énumérés ci-dessous. Plus de 789 heures de formation ont été données. Le coût est assumé par le MPO et les cours sont donnés par le CFP de Grande-Rivière et de Sept-Îles.

Programme	Heures de cours
Groupe de travail général au pont	150 heures
Mécanique	210 heures
Groupe 1 de professionnalisation	129 heures

Gestion et planification	90 heures
CRO-CM (radiotéléphonie)	48 heures

Emploi

En 2005–2006, 139 autochtones du sud du Québec ont travaillé dans le secteur de la pêche pour une période moyenne de 22 semaines (de 10 à 34 semaines) grâce à des permis obtenus dans le cadre de la SRAPA. Vingt-trois d'entre eux étaient gardes-pêche ou brigadiers.

Programme de transfert des allocations

En 2005-2006, la région du Québec a acheté les entreprises de pêche ci-dessous, ou a participé à leur l'achat, dans le cadre du PTA :

Communauté	Achat de permis	Achat de bateau	Contribution du MPO 2005-2006	Coût total de l'entreprise
Betsiamites	Zone 17, crabe et poisson de fond	Léo	593 000 \$	1 260 000 \$
Essipit	Zone 17, crabe et poisson de fond	Léo	500 000 \$	1 260 000 \$
Uashat	Zone 16, crabe	Pathfinder VI	850 000 \$	1 700 000 \$
Pêcheries Shipek		Achat de matériel de pêche	150 000 \$	
Natashquan		Natashquan	300 000 \$	600 000 \$
Gespeg			45 000 \$	
Gouvernement régional de Kativik			38 000 \$	
Total			2 476 000 \$	

Commentaires

Betsiamites : L'achat de l'entreprise a été partagé de façon égale avec la communauté d'Essipit. En 2005-2006, les investissements pour la bande de Betsiamites ont été de 193 000 \$. En tout, 593 000 \$ ont été investis.

Essipit : L'entreprise de pêche achetée par la communauté Essipit est la même que celle de Betsiamites. Le MPO a investi 500 000 \$ et Essipit a emprunté le solde. En 2005-2006, l'investissement total pour Essipit a été de 500 000 \$.

Uashat : L'achat de l'entreprise s'échelonne sur deux ans; 500 000 \$ ont été investis en 2005-2006. Une somme de 500 000 \$ sera dépensée en 2006-2007. En 2005-2006, 850 000 \$ ont été investis.

Pêcheries Shipek : En 2005-2006, 150 000 \$ ont été investis.

Région des Maritimes

Le budget de fonctionnement total dans le cadre de la SRAPA pour la région des Maritimes en 2005-2006 s'établissait à 2 421 500\$. Une somme de 350 000 \$ a servi à financer le Native Council of Nova Scotia (NCNS) et le solde, soit 2 071 500 \$, a été affecté à des ententes de cogestion signées avec 13 Premières nations. Une somme de 200 000 \$ provenant du financement du NCNS est allée à des projets de cogestion. Le reste, soit 150 000 \$, a servi à faciliter l'accès commercial à ce groupe.

Nombre d'ententes et emploi

En 2005-2006, des ententes dans le cadre de la SRAPA ont été signées avec le NCNS et 13 Premières nations de la région des Maritimes. Selon ces 14 ententes, 36 gardes-pêche autochtones ont travaillé pendant 180 mois et 203 travailleurs autochtones ont travaillé pendant 852 mois à d'autres projets.

Accès commercial

Le budget du PTA pour la région des Maritimes en 2005-2006 se chiffrait à 150 000 \$. La totalité de la somme a été affectée au financement de la construction d'un nouveau bateau pour le NCNS :

Nouveau moteur (Kitpu Eagle II)	56 025 \$
Nouvel engrenage réducteur (Atlantic Rival)	20 453 \$
Nouveaux systèmes électroniques (Northern Edge)	38 095 \$
Exigences de sécurité des bateaux (Northern Edge)	16 344 \$
Nouveaux casiers à homards	27 442 \$
TOTAL	158 359 \$

(NCNS a payé le solde de 8 359 \$)

Projets principaux

Première nation Fort Folly – participation dans le cadre de la Stratégie nationale de rétablissement pour le saumon de l'Atlantique de l'intérieur de la baie de Fundy

La population de saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) à l'intérieur de la baie de Fundy (BIF) a été ajoutée à la liste des espèces en voie de disparition par le COSEPAC en mai 2001. La rivière Big Salmon est un des plus importants réseaux hydrographiques de la BIF, et la montaison des saumons du BIF y a toujours été importante. Toutefois, ces dernières années, le nombre de saumons adultes qui sont revenus de la mer pour frayer en eau douce a radicalement diminué. L'équipe de rétablissement reconnaît qu'il faut comprendre et régler le problème de survie en mer pour que le rétablissement naturel du saumon soit possible. La recherche à cet égard se poursuit. Ce projet commun vise à surveiller le poisson sauvage à quatre stades biologiques (émergence, juvénile, saumoneau et remontée), ainsi qu'à préserver cette importante lignée génétique de saumon de l'Atlantique au moyen de la capture annuelle de saumons juvéniles pour l'élevage et la fraie en captivité dans le cadre du programme de banque de gènes vivants (BGC).

Les fonds de la SRAPA accordés à la Première nation Fort Folly ont permis au personnel de la stratégie de rétablissement de l'habitat de participer à cette importante entreprise commune. Il convient de souligner que la confirmation du financement obtenu dans le cadre de la SRAPA a aidé les membres de la Première nation Fort Folly pour la soumission des autres demandes de financement. Les fonds de la SRAPA sont les seuls fonds garantis accordés chaque année au programme de rétablissement de l'habitat de Fort Folly avec l'appui de la Première nation.

Le personnel de la stratégie de rétablissement a entrepris de surveiller les saumoneaux de la rivière Big Salmon. Des tourniquets ont été installés à un emplacement stratégique pendant la migration du saumon au printemps (mai et juin). La BGC planifie la libération de saumoneaux marqués dans la rivière, et des méthodes de marquage/recapture servent à déterminer l'importance de la montaison et les différences de comportement entre les saumoneaux sauvages et les saumoneaux libérés par la BGC. Des échantillons de tissus (détermination de l'origine et de la famille), des échantillons d'écaillés (détermination de l'âge) ainsi que des données sur la taille et le poids sont recueillies à partir des poissons capturés pour fournir de l'information sur la population. Ces données fournissent une estimation du nombre et de la condition des saumoneaux qui ont

émigré en mer en 2005, et servent à déterminer le taux de survie en mer en fonction du nombre de saumons adultes qui sont revenus en 2006. Ces données donnent aussi une idée générale du succès du programme de la BGC (taux de survie des saumons libérés par la BGC) et prouvent que le saumon sauvage continue de se reproduire. La surveillance des saumoneaux permet leur collecte dans les rivières pour l'élevage captif et le stockage de gènes vivants. Les membres ont vérifié les tourniquets tous les jours et ont analysé la migration de sortie des saumoneaux en fonction des protocoles établis par la Division de l'écologie des populations du MPO.

Le personnel du programme a aussi participé à des études faisant appel à la pêche à électricité. Les densités de saumons juvéniles sont évaluées par ce moyen conformément à une politique du MPO. On dispose de données à long terme sur la population de saumons juvéniles observés dans la rivière Big Salmon à six ou sept emplacements de référence. Les études actuelles permettent de comparer les densités courantes aux résultats antérieurs obtenus par pêche électrique aux mêmes endroits. On peut ainsi déterminer les secteurs offrant des habitats de grande qualité et de basse densité idéaux pour la libération des saumons de la BGC, la distribution de la fraie de saumons adultes ainsi que la réussite ou l'échec des reproducteurs de la BGC. L'analyse revêt une grande importance pour l'équipe de rétablissement du saumon de la BIF, car elle lui permet d'établir l'état de la population et de planifier ses activités en conséquence.

Le dénombrement des saumons adultes se fait par plongée en apnée et par des méthodes de marquage/recapture sur la rivière Big Salmon. L'étude sert à mesurer l'état de la population adulte et à déterminer la présence de poissons échappés des élevages et de la truite arc-en-ciel dans la rivière. On évalue l'état du saumon adulte en pêchant à la senne dans les bassins de retenue pour capturer, échantillonner, marquer et libérer les saumons adultes de la BIF (sauvages et provenant de la BGC). Ces études sont effectuées au moins une fois par mois de juillet à novembre, pour distinguer les poissons précoces et les poissons de remonte tardive ainsi que pour obtenir le maximum de prises. Un ou deux passages tardifs fournissent des données sur le saumon marqué et non marqué, qui forment la base de l'estimation de la population par marquage et recapture. Le nombre de nids de fraie détermine la réussite d'une fraie. Des données biologiques importantes sont recueillies à partir de chaque saumon adulte de la BIF capturé au cours de l'étude. L'origine des adultes qui reviennent à la rivière (sauvages ou de la BGC) est déterminée par l'analyse des écailles et de l'ADN. Ces données sont importantes pour établir la remonte du saumon

sauvage à la rivière ainsi que la remonte du saumon de la BGC libéré à différents stades du cycle de vie. Toute l'information recueillie permettra aux biologistes de modifier les plans de rétablissement et de concentrer les efforts sur les stades biologiques ayant un plus haut taux de réussite quant à la survie et à la remonte du saumon.

En conclusion, la Première nation Fort Folly remercie le MPO d'appuyer ses efforts visant à préserver le saumon, une espèce ayant une grande importance pour les membres des Premières nations.

PHOTO

Tourniquet à saumoneaux – photo prise par Laura Buck, Première nation Fort Folly.

PHOTO

Études sur les saumons adultes – photo prise par Tim Robinson, Première nation Fort Folly.

Région du Golfe

Le budget total de fonctionnement de la région du Golfe pour la SRAPA en 2005-2006 se chiffrait à 3 195 650 \$, dont 130 000 \$ de financement pour éventualités fournis par l'administration centrale. Un montant de 150 000 \$ a été affecté au budget *Marshall* pour couvrir une dette envers le gouvernement du Canada.

Une somme de 225 000 \$ a été remise au Native Council of Prince Edward Island (NCPEI). Quelque 150 000 \$ ont été affectés à des projets de cogestion, et 75 000 \$ à l'accès à la pêche commerciale pour ce groupe.

Une somme de 260 300 \$ a été versée au New Brunswick Aboriginal Peoples Council (NBAPC). Un montant de 135 300 \$ a été consacré à des projets de cogestion et 125 000 \$ à l'accès à la pêche commerciale pour ce groupe.

Le solde, soit 2 835 350 \$, a été affecté à des ententes de cogestion conclues avec 12 Premières nations.

Nombre d'ententes et emploi

En 2005-2006, des ententes dans le cadre de la SRAPA ont été signées avec le NCPEI, le NBAPC et 12 Première nations de la région du Golfe. Conformément à ces 14 ententes, 57 gardes-pêche autochtones ont travaillé pendant environ 196,5 mois et 290 autres ont travaillé pendant environ 839 mois à différents projets. De plus, 35 personnes non-autochtones ont été engagées par le NBAPC et la Première nation de Burnt Church pour participer à la pêche commerciale.

Accès commercial

Une somme de 125 000 \$ a été affectée au retrait de permis et à la réparation d'un bateau pour le NBAPC, comme suit :

Articles	Coût
Casiers et radeaux de sauvetage	24 855,10 \$
Amélioration du bateau	100 144,90 \$
Total	125 000,00 \$

Une somme de 75 000 \$ a été affectée à des réparations à un bateau, à des casiers et à un moteur pour le NCPEI, comme suit :

Articles	Coût
Deux moteurs et amélioration du bateau	50 000 \$
Casiers, cordes, bouées et équipement électronique	25 000 \$
Total	75 000 \$

Projets principaux

Première nation de Pabineau

Ce groupe a poursuivi ses activités annuelles dans le cadre du projet de valorisation du saumon de la rivière Nepisiguit. Une barrière de dénombrement a été aménagée en juin 2005. Les madeleineaux et les saumons ont été dénombrés et pesés, et des échantillons d'écailles ont été prélevés lors de leur remontée de la rivière Nepisiguit pour la fraie d'automne. En collaboration avec la Nepisiguit Salmon Association, des alevins (juvéniles d'automne) ont été introduits à différents endroits dans le réseau de la rivière Nepisiguit.

La barrière de dénombrement a été démontée à la mi-octobre. En tout, 11 membres de la Première nation de Pabineau ont travaillé au projet de valorisation du saumon en 2005. Quatre d'entre eux étaient des gardes-pêche et sept, des techniciens en pêches.

Première nation de Indian Island

Le programme de gardes-pêche a été mis en œuvre cette année par la Première nation de Indian Island. Huit garde-pêches ont travaillé pendant près de 10 semaines, soit du 27 juin au 2 septembre 2005.

Les fonctions des gardes-pêche consistaient, entre autres, à aider à préparer la saison de pêche et à prêter un concours aux pêcheurs. Les gardes-pêche ont également effectué des patrouilles au large de Indian Island, de même que sur les lieux de pêche. Ils ont également surveillé l'ensemble des activités de pêche.

Première nation de Tobique

En 2005-2006, 23 membres de cette nation ont été embauchés en vertu d'une entente liée à la SRAPA.

Neuf contrôleurs ont effectué des patrouilles sur la rivière adjacente au territoire de Tobique. Les fonctions de ces contrôleurs étaient très limitées, mais ils ont patrouillé sur la rivière et sur la terre. Tous les filets maillants trouvés ont été déclarés au directeur des pêches et des mesures appropriées ont été prises.

Quatre techniciens de terrain ont été engagés pour effectuer un relevé des ruisseaux et des cours d'eau ainsi que pour recueillir des données statistiques qui ont été fournies à la Direction des sciences de la région du Golfe.

Six personnes ont été affectées à l'enlèvement des débris et des résidus sur les rives de la rivière Tobique, ainsi qu'à l'installation de rondins et de déflecteurs dans la zone de Indian Brook.

Quatre personnes ont travaillé à l'élaboration d'un bulletin communautaire sur divers aspects de la pêche au Canada atlantique.

Première nation Elsipogtog

Pendant la saison 2006, la Première nation Elsipogtog a participé au Programme communautaire de surveillance aquatique (PCSA) du MPO pour la région du Golfe.

Le but du programme est de déterminer la santé des estuaires et des baies situées dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent. Il fournit des données de référence qui permettent d'évaluer les changements ainsi que de définir les liens entre la santé des estuaires et la biodiversité des populations de poissons et de plantes qui y vivent. Le programme est aussi un important outil d'intendance, car il aide à parfaire les connaissances de la communauté sur les ressources locales.

Une senne de plage mesurant 30 mètres sur 2 est utilisée pour balayer une partie de l'estuaire couvrant environ 225 mètres carrés. On traîne la senne le long de la côte et on vérifie si des poissons sont coincés dans les ailes du filet tandis que la poche demeure dans l'eau. Ensuite, on déverse le contenu de la poche dans un bac perforé placé dans l'eau; les poissons sont identifiés et comptés par espèce. On enregistre les paramètres de qualité de l'eau (oxygène, salinité et température) et une description des plantes situées dans la région de prélèvement. Les prélèvements ont été effectués à six endroits dans l'estuaire de la Richibucto, une fois par mois pendant cinq mois, de mai à septembre. Pendant la saison, la Première nation Elsipogtog a travaillé en collaboration avec d'autres organismes pour effectuer les prélèvements de la PCSA.

Le groupe du bassin hydrographique des Amis de la Kouchibouguacis, qui a participé au PCSA dans l'estuaire de la Kouchibouguacis au cours des trois dernières années, a collaboré avec Blayne Peters et son équipe d'Elsipogtog pendant l'été. Le personnel du Parc national Kouchibouguac leur a parfois donné un coup de main. Jim Weldon et Anne Turcotte, employés du MPO, ont donné la formation au début de l'été.

Les photos suivantes ont été prises le premier jour de la formation.

PHOTO

La senne est traînée le long de la côte.

PHOTO

Identification des espèces dans un bac.

PHOTO

Préparation de la senne.

Les élèves de 2^e année de la Première nation Elsipogtog ont visité le Centre de conservation du saumon de Miramichi, un centre privé, pour voir les tacons de saumon qu'ils ont aidé à libérer dans la rivière Richibucto l'automne précédent. Dans le cadre du projet de rétablissement, le personnel du MPO avait recueilli ces œufs de saumon dans la rivière Richibucto, et le personnel du Centre de conservation les a ensuite élevés.

PHOTO

Les tacons de saumon sont examinés par le personnel du Centre de conservation.

PHOTO

Les élèves nourrissent les jeunes saumons dans un bassin intérieur.

PHOTO

Les tacons sont transférés dans de plus petits bacs pour examen par le personnel du MPO.

Région de Terre-Neuve-et-Labrador

Les fonds pour la région de Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre de la SRAPA pour 2005-2006 se chiffraient à 1 770 000 \$, dont 870 000 \$ pour la cogestion et 900 000 \$ pour le PTA. Au cours de l'exercice, la région a reçu une contribution supplémentaire de l'administration centrale de 25 000 \$ pour la cogestion et de 100 500 \$ pour le PTA, pour un financement total révisé de 1 895 500 \$. Un montant de 921 000 \$ a été affecté à la cogestion et 974 500 \$ ont servi à financer les dépenses du PTA.

En 2005-2006, les groupes ont atteint différents niveaux de réussite. Le programme de la SRAPA est reconnu comme un élément clé de la promotion de la participation des Autochtones à la gestion des pêches. Il permet non seulement de tisser des liens entre les communautés autochtones, mais aussi de les consolider par des moyens proactifs et efficaces.

Les groupes ont tous défini des objectifs communs : la protection et l'augmentation des ressources halieutiques et de l'habitat du poisson, l'embauche de gardes-pêche à temps plein ainsi que la formation complète et continue des agents des pêches. Parmi les initiatives jugées positives, on cite les projets d'évaluation des stocks des rivières qui permettent la collecte et la communication d'information et de statistiques scientifiques sur le poisson et sur son habitat.

Nombre d'ententes et emploi

En 2005-2006, la région de Terre-Neuve-et-Labrador a conclu des ententes dans le cadre de la SRAPA avec cinq groupes. Les ententes avec la Première nation de Miawpukek (de Conne River) et avec la Labrador Inuit Association comprenaient des accords de pêche et de cogestion à des fins alimentaires, sociales et rituelles, tandis que les ententes avec la nation innue, la nation des Métis du Labrador et l'Association des autochtones du Labrador et de Terre-Neuve se limitaient au financement de postes de garde-pêche.

Ces ententes ont fourni du travail saisonnier à 53 Autochtones, 37 comme gardes-pêche et 16 dans d'autres secteurs de la gestion des pêches.

Accès commercial

En 2005-2006, la région de Terre-Neuve-et-Labrador a dépensé 974 500 \$ comme suit :

Groupe	Description	Coût
Première nation de Miawpukek	- Achat d'engins et de matériel de pêche	75 000 \$
Association des autochtones du Labrador et de Terre-Neuve	- Versement en vue de l'achat d'un bateau	78 500 \$
	- Achat d'engins et de matériel de pêche	61 500 \$
Nation innue	- Achat d'engins et de matériel de pêche	25 000 \$
Nation des Métis du Labrador	- Achat d'une entreprise de pêche commerciale	700 000 \$
	- Achat d'engins et de matériel de pêche	34 500 \$

Le financement du PTA continue d'aider les groupes bénéficiaires à atteindre les objectifs établis dans leurs stratégies relatives à la pêche commerciale.

Projets principaux

Gardes-pêche du gouvernement nunatsiavut (anciennement la Labrador Inuit Association)

En 2005-2006, la Labrador Inuit Association, désormais appelée gouvernement nunatsiavut, a signé sa dernière entente dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones avec le ministère des Pêches et des Océans.

Le MPO accordait des fonds à la Labrador Inuit Association pour le programme des gardes-pêche autochtones depuis 1993. Celle-ci engageait chaque année sept gardes-pêche qui recevaient une formation sur l'émission d'avertissements, l'inspection du poisson et du matériel de pêche, la préparation de documents juridiques et la fourniture de preuves à la cour. Les gardes-pêche travaillaient de près avec le personnel du MPO chargé de faire appliquer la loi pendant les activités touchant la pêche et les habitats.

Au mois de décembre 2005, la Labrador Inuit Association a signé un accord sur ses revendications territoriales avec le gouvernement fédéral et a obtenu son

autonomie gouvernementale (gouvernement nunatsiavut). Grâce au programme de la SRAPA, les gardes-pêches ont acquis une expérience et une formation qui leur a permis d'obtenir les qualifications requises pour occuper un poste à temps plein au gouvernement nunatsiavut. Le programme a aussi permis à certains gardes-pêche d'entreprendre des carrières à la Gendarmerie royale du Canada et à Pêches et Océans Canada.

PHOTO

Gardes-pêche à l'œuvre sur la rivière English, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Questions importantes pour la saison 2005-2006

Initiative de mentorat en mer et Initiative de gestion des opérations de pêche

À la suite de l'arrêt *Marshall* rendu par la Cour suprême du Canada le 17 septembre 1999, le MPO a lancé l'Initiative de l'après-*Marshall* pour donner un plus grand accès à la pêche commerciale aux 34 Premières nations mi'kmaq et malécites visées par le jugement, et leur assurer ainsi une source de revenu. Grâce à cette initiative, ces nations jouent maintenant un rôle beaucoup plus important dans la pêche commerciale.

Des progrès considérables ont été accomplis, et les communautés en ont tiré de nombreux avantages. Toutefois, il fallait s'assurer que les Premières nations maîtrisaient les habiletés essentielles pour pratiquer la pêche de façon sécuritaire et efficace. Les Premières nations avaient besoin d'aide pour apprendre à gérer la pêche, à entretenir les bateaux et le matériel ainsi qu'à rendre compte des activités à la communauté.

En février 2004, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé qu'il accordait un montant de 6 millions de dollars sur quatre ans à la nouvelle Initiative de mentorat en mer (IMEM). Les frais liés à l'initiative ont été partagés avec les Premières nations, qui, au fil du temps, augmenteront leur participation financière. En vertu de cette initiative, des mentors aident les capitaines et les matelots de pont côtiers et semi-hauturiers à perfectionner leurs compétences en mer pendant la saison de pêche. L'initiative vise à permettre aux pêcheurs de tirer profit de tous les permis qu'ils possèdent et de diversifier leurs prises pour maximiser les retombées économiques. Avec le temps, il devrait y avoir davantage d'équipages formés de membres des Premières nations.

De son côté, l'Initiative de gestion des opérations de pêche (IGOP) vise à aider les Premières nations à améliorer leurs aptitudes à la gestion. Un million de dollars sur quatre ans ont été affectés à l'IGOP pour aider les Autochtones à perfectionner leurs compétences en matière d'exploitation et de gestion d'une entreprise de pêche, notamment pour l'échange d'information, la production de rapports et les communications.

En vertu de l'IMEM, 15 Premières nations admissibles ont préparé des plans de formation sur les pêches et ont signé des ententes de contribution. Les bandes ont choisi des stagiaires, dont la majorité n'avaient pratiquement aucune connaissance ou expérience dans le domaine. Les mentors, choisis par les

bandes, étaient presque tous pleinement accrédités; un grand nombre d'entre eux avaient suivi une formation et obtenu une accréditation dans le cadre de l'Initiative de l'après-Marshall. Le pourcentage de mentors autochtones augmente progressivement, suivant l'évolution du programme.

Le niveau d'activité a été soutenu. Deux bandes ont dépassé le niveau de mentorat voulu, neuf ont atteint le niveau voulu et les autres ont terminé la majeure partie du travail. Les travaux effectués à ce jour mettaient l'accent sur les espèces d'importance commerciale.

Dans le cadre de l'IGOP, le travail portant sur la gestion d'une entreprise de pêche a été axé sur l'exploitation des ressources. On s'accorde pour dire qu'il faut aborder d'autres aspects pour que les entreprises menées par les Premières nations puissent devenir des entreprises commerciales à part entière. Pour travailler avec les communautés, les mentors doivent posséder une expérience tangible et diversifiée, et entretenir des relations avec l'industrie. En raison du grand nombre de processus en cause, chaque bande peut avoir besoin de plusieurs mentors.

Ces deux initiatives permettent aux Premières nations d'obtenir l'aide nécessaire pour se positionner comme des partenaires sérieux dans un marché concurrentiel. Elles contribuent en outre à une plus grande autonomie économique et à une meilleure qualité de vie pour ces communautés.